DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Enregistrée par l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF)

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé.
La présente fiche vous est remise conformément aux dispositions de l'article 325-5 du règlement général de l'A.M.F.

LA SOCIÉTÉ CONSEILLE

VIA BREIZH
Société au capital de 10000 € ayant son siège social au
8 B RUE DU PATIS TATELIN, 35700 RENNES
inscrite au RCS de RENNES sous la référence 909 770 497,
Code NAF 6619 B
Valablement représentée par Loïc DUBREUIL
N° TVA intracommunautaire : FR 96 909 770 497
N° de Carte T : CPI 3502 2002 000 000 009 délivrée le 11/03/2025 par CCI de ILLE ET VILAINE
N° ORIAS : 22002728
N° CIF : E010081

AVEC LE CONCOURS DE :

Loïc DUBREUIL
8 B RUE DU PATIS TATELIN, 35700 RENNES
Tél : 07 61 87 63 67
Mail : l.dubreuil@via-ap.com

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF) (E010081)
- Courtier en assurance
- COBSP
- Agent immobilier

N° ORIAS : 22002728

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

Pour votre sécurité l'activité de VIA BREIZH *s'inscrit dans différents cadres législatifs et réglementaires stricts. Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 22002728 au titre des activités réglementées suivantes (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) :*

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

CIF susceptible de fournir des conseils en investissement de manière Non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré sous le n° *E010081* auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dont l'adresse postale est le 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-France.org

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE

En qualité de société de Courtier en assurance et réassurance, VIA BREIZH est positionné dans la catégorie «B», non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et autorisé actuellement à présenter principalement les contrats des entreprises d'assurance citées ci-dessous. VIA BREIZH est susceptible de fournir un conseil de niveau 1.
L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet: www.acpr.banque-France.fr/acceuil.html

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATION DE BANQUE ET SERVICES DE PAIEMENTS

Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiements, qui exerce l'intermédiation en vertu d'un mandat du client, à l'exclusion de tout mandat d'un établissement de crédit ou d'un établissement de paiement, et qui ne sont pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un établissement de crédit ou un établissement de paiement. L'activité d'IOBSP est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet: www.acpr.banque-France.fr/acceuil.html
En qualité d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement, :

- est régi par les articles L519-1 à L519-6 du Code monétaire et financier et les décrets et arrêtés subséquents qui sont liés ;
- respecte les dispositions du Code Monétaire et Financier, issues du décret n°2012-101, relatif au statut des IOBSP, notamment quant à l'ensemble des informations à fournir au Mandant ;
- fait l'objet d'une supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dont l'adresse est la suivante : 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09 - site : www.acpr.banque-france.fr
- certifie n'être soumis à aucune obligation contractuelle de travailler avec un ou plusieurs établissements de crédits, et déclare ne pas être détenu et ne pas détenir de droit de vote ou du capital d'un établissement de crédits ;
- déclare qu'aucun établissement de crédit ou de paiement ne détient plus de 10% de son capital ou de droits de vote ;
- déclare qu'il ne détient pas plus de 10% du capital ou des droits de vote d'un établissement de crédit ou de paiement ;
- déclare ne pas avoir enregistré, avec un établissement de crédits, au cours de l'année précédente, une part supérieure au tiers de son chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation ;
- met à disposition la liste des établissements de crédits ou de paiement avec lesquels il travaille, ainsi que les conditions de sa rémunération.

Service de conseil en matière de crédit immobilier

Dans le cadre de son activité d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, VIA BREIZH peut être amenée à proposer un service de conseil en matière de crédit immobilier.
Ce service de conseil n'est pas fourni sur une base indépendante.
Les recommandations formulées peuvent porter sur une sélection de contrats de crédit proposés par les établissements partenaires avec lesquels le cabinet est susceptible de travailler, et non sur l'ensemble des contrats disponibles sur le marché.
Le client est informé qu'aucun honoraire n'est facturé au titre de ce service de conseil, la rémunération du cabinet étant constituée d'une commission versée par l'établissement prêteur partenaire.

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

Paraphes

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Conformément à la loi Hoguet pour l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, VIA BREIZH est titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds n° CPI 3502 2002 000 000 009 délivrée le 11/03/2025 par CCI de ILLE ET VILAINE.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

PAR AILLEURS VOTRE CONSEILLER

- Est membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF). www.anacofi.asso.fr et s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège ou sur le site de l'association.

- VIA BREIZH est en outre tenu au respect de la législation de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (mesures TRACFIN).
- VIA BREIZH s'engage à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible sur le site www.anacofi.asso.fr.
- VIA BREIZH prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- *Critères Environnementaux* : bilan carbone, stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, consommation énergétique, gestion des déchets et valorisation, prévention des impacts sur la biodiversité (rejets polluants par exemple), etc.

- *Critères Sociaux* : parité, inclusivité des minorités et handicaps, respect du Droit du Travail, qualité du dialogue avec les parties prenantes, formation des collaborateurs, sécurité au travail, etc.

- *Critères de Gouvernance* : prise en compte de l'avis des parties prenantes dans la direction de l'entreprise, vérification des comptes par un tiers, diversité au sein du conseil d'administration, transparence des salaires, lutte contre la corruption, etc.

ASSURANCES ET GARANTIES FINANCIÈRES

Pour l'ensemble de ses activités, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, VIA BREIZH *est couverte en Garantie Financière et en Responsabilité Civile Professionnelle, par MMA IARD 160 Rue Henri CHampion 72030 LE MANS CEDEX 9 police n°114240090 – Adhérent n°028935. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.*

ACTIVITES ASSUREES (RCP)	PLAFONDS DE GARANTIES par période d'assurance (1)
CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE ET ACTIVITÉS ANNEXES TELLES QUE DÉMARCHAGE EN PRODUITS BANCAIRES OU FINANCIERS - CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS / CIF (ARTICLE L.541-1 SUIVANT CMF) - CJA - AGENT OU INTERMÉDIAIRE IMMOBILIER (SANS MANIEMENT ET SANS DÉTENTION DE FONDS DE TIERS)	2.500.000 € par sinistre et par an
INTERMÉDIATION EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT SANS FONDS CONFIÉS (IOBSP)	2.500.000 € par sinistre et par an
COURTAGE D'ASSURANCE DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS) - MANDAT D'ARBITRAGE SUR CONTRATS D'ASSURANCE VIE	3.000.000 € par sinistre et par an

GARANTIE FINANCIERE	PLAFONDS DE GARANTIES (par période de garantie)
IOBSP SANS FONDS CONFIÉS	115.000 € par année d'assurance
COURTAGE D'ASSURANCES DE PERSONNES (SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS)	115.000 € par année d'assurance
AGENT OU INTERMÉDIAIRE IMMOBILIER (SANS MANIEMENT ET SANS DÉTENTION DE FONDS DE TIERS)	110.000 € par année d'assurance

De même, pour l'ensemble de ses activités, conformément à la loi Loic DUBREUIL est couvert en Garantie Financière et en Responsabilité Civile Professionnelle, par la MMA IARD sis 160 Rue Henri Champion 72030 LE MANS CEDEX 9 police n°114240090 – Adhérent n°028935.

PRINCIPAUX PARTENAIRES, COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

Les noms des éventuels partenaires ne figurant pas dans la présente liste et avec lesquelles VIA BREIZH *a conclu un accord ou a noué un partenariat seront communiqués sur simple demande.*
VIA BREIZH *atteste n'avoir aucun lien de subordination ni aucun lien capitalistique avec les partenaires sélectionnés ci-dessus.*
VIA BREIZH *atteste n'avoir aucun lien financier et ne pas détenir de participation, directe ou indirecte, avec un ou plusieurs établissements de crédit, de paiement ou de monnaie électronique qui fournissent des services de paiement et n'être soumis à aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissements de crédit, de paiement ou de monnaie électronique qui fournissent des services de paiement.*

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
AGEAS	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commission
AVIVA	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commission
AXA	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commission
INTENCIAL	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commission
GENERALI	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commission
ORADEA VIE	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commission
SWISS LIFE	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commission
UAFLIFE PATRIMOINE	Compagnie d'assurance	Convention de courtage	Commission
123 VENTURE	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
SOFIDY	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
PRIMONIAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
PERIAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
PAREF GESTION	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
VOISIN	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
ADVENIS	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
CORUM	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
FONCIA PIERRE GESTION	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
BANQUE POPULAIRE SO	Banque	Convention de démarchage	Commission
BNP PARIBAS	Banque	Convention de démarchage	Commission
CREDIT AGRICOLE	Banque	Convention de démarchage	Commission
CAISSE D'EPARGNE	Banque	Convention de démarchage	Commission
CREDIT AGRICOLE	Banque	Convention de démarchage	Commission
SOCIETE GENERALE	Banque	Convention de démarchage	Commission
BOUYGUES IMMOBILIER	Promoteur immobilier	Convention de commercialisation	Commission

Paraphes

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
NEXITY	Promoteur immobilier	Convention de commercialisation	Commission
CARRE DE L'HABITAT	Promoteur immobilier	Convention de commercialisation	Commission
ACANTYS	Promoteur immobilier	Convention de commercialisation	Commission
KAUFMAN & BROAD	Promoteur immobilier	Convention de commercialisation	Commission
LP PROMOTION	Promoteur immobilier	Convention de commercialisation	Commission
TRIANON	Promoteur immobilier	Convention de commercialisation	Commission
ECOFIP	Monteur en loi Girardin	Convention de distribution	Commission
INTER INVEST	Monteur en loi Girardin	Convention de distribution	Commission
SIGMA	Capital investissement	Convention de distribution	Commission
(...) LISTE NON EXHAUSTIVE			

MODES DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Deux types de rémunérations coexistent de manière successive ou alternative :

• La **facturation d'honoraires de conseil** rémunérant nos prestations intellectuelles : bilans patrimoniaux, consultations juridiques ou fiscales accessoires, abonnement annuel de suivi et d'accompagnement…
Chaque conseil étant personnalisé, le montant de nos honoraires varie en fonction des spécificités du dossier et sont toujours précisés préalablement au terme d'une lettre de mission et acceptés par vous en toute transparence. A titre informatif il est précisé que le tarif horaire Hors Taxes du cabinet est de 150,00€/Heure soit 180,00€.

Et/ou

• La **rétrocession de commissions** reversées par les partenaires avec lesquels vous souhaitez vous engager. Ces commissions sont proportionnelles à la valeur des opérations réalisées, et varient selon le type de placements effectués. Pour rappel le conseil est réalisé de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF et repose sur une analyse large de différents types d'instruments financiers.

Le client est informé que lorsque la prestation de conseil est suivie d'une prestation d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci. Il est par ailleurs précisé que dans le cadre des missions IOBSP, VIA BREIZH est rétribué par ses partenaires à concurrence d'1% maximum des sommes empruntées (pourcentage variable selon la nature du crédit et soumis à plafonnement).
Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Dans ce cadre, votre conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle votre conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

PRODUITS -PRESTATIONS	BAREME / TAUX	MODE DE REMUNERATION
HONORAIRES		
Bilan Patrimonial	A partir de 180 € TTC	Honoraires
Etude des actifs financiers et immobiliers présents et futurs	A partir de 180 € TTC	Honoraires
Etude de la stratégie à adopter en cas de dépendance (handicap, vieillissement)	A partir de 180 € TTC	Honoraires
Diagnostic prévoyance	A partir de 180 € TTC	Honoraires
Diagnostic retraite	A partir de 180 € TTC	Honoraires
Accompagnement auprès de votre notaire, expert-comptable ou avocat	A partir de 180 € TTC	Honoraires
Structuration / restructuration et optimisation patrimoniale et fiscale	A partir de 180 € TTC	Honoraires
Organisation de votre union (régime matrimonial)	A partir de 180 € TTC	Honoraires
Préparation et optimisation de la transmission de votre patrimoine	A partir de 180 € TTC	Honoraires
Assistance et accompagnement administratif / fiscal / social	A partir de 180 € TTC	Honoraires

IAS		
Assurance-vie / Contrat de capitalisation (avec Service de recommandation personnalisée)	Frais sur versements (unique) : maximum 5%	Commissions
Assurance-vie / Contrat de capitalisation (avec Service de recommandation personnalisée)	Frais de gestion du contrat (récurent) : maximum 1%	Commissions
Assurance-vie / Contrat de capitalisation (avec Service de recommandation personnalisée)	Frais de gestion unité de compte/OPC (récurent) : maximum 2%	Commissions
Assurance-vie / Contrat de capitalisation (avec Service de recommandation personnalisée)	Frais d'arbitrage (unique) maximum : 1%	Commissions
Epargne salariale	Frais sur versements (unique) : maximum 5%	Commissions
Epargne salariale	Frais de gestion du contrat (récurent) : maximum 1%	Commissions
Epargne salariale	Frais de gestion unité de compte/OPC (récurent) : maximum 2%	Commissions
Epargne salariale	Frais d'arbitrage (unique) maximum : 1%	Commissions
PERP - Madelin	Frais sur versements (unique) : maximum 5%	Commissions
PERP - Madelin	Frais de gestion du contrat (récurent) : maximum 1%	Commissions
PERP - Madelin	Frais de gestion unité de compte/OPC (récurent) : maximum 2%	Commissions
PERP - Madelin	Frais d'arbitrage (unique) maximum : 1%	Commissions

CIF

PRODUITS -PRESTATIONS	BAREME / TAUX	MODE DE REMUNERATION
SCPI / OPCI	Frais sur versements (unique) : maximum 8%	Commissions
SCPI / OPCI	Frais de gestion (récurent) : maximum 1%	Commissions
Compte titre / PEA	Frais sur versements (unique) : maximum 5%	Commissions
Compte titre / PEA	Frais de gestion du contrat (récurent) : maximum 1%	Commissions
Compte titre / PEA	Frais de gestion unité de compte/OPC (récurent) : maximum 2%	Commissions
Compte titre / PEA	Frais d'arbitrage (unique) maximum : 1%	Commissions
Capital-investissement (FIP-FCPI-FCPR)	Frais sur versements (unique) : maximum 5%	Commissions
Capital-investissement (FIP-FCPI-FCPR)	Frais de gestion (récurent) : maximum 1%	Commissions
Bois et forêts, vin (GFF, GFI, GFV)	Frais sur versements (unique) : maximum 5%	Commissions
Bois et forêts, vin (GFF, GFI, GFV)	Frais de gestion (récurent) : maximum 1%	Commissions
Girardin industriel (défiscalisation)	Maximum 8%	Commissions
Placements de diversification	Frais sur versements (unique) : maximum 5%	Commissions
Placements de diversification	Frais de gestion (récurent) : maximum 1%	Commissions

IMMOBILIER		
Bien immobilier en résidence de services (LMNP)	Maximum 10%	Commissions
Bien immobilier neuf (loi Pinel) ou ancien (Déficit Foncier, loi Malraux ou Monument Historique)	Maximum 10%	Commissions

Dans tous les cas, la lettre de mission qui vous sera adressée aux termes du premier rendez-vous validera définitivement le(s) mode(s) et le niveau de rémunération ainsi que le niveau de frais et honoraires facturés. Aucune facturation ne sera émise sans validation préalable de votre part.

Dans votre intérêt et pour votre sécurité, nous n'encaissons et ne détenons jamais de capitaux provenant de vous, autres que nos honoraires. Tout paiement doit être établi à l'ordre de nos partenaires.

MODES DE COMMUNICATION

- Par téléphone
- Par voie postale
- Par mail
- En rendez-vous ou visio-conférence

TRAITEMENT DES DONNÉES

Afin de proposer une mission en adéquation avec vos demandes, vous allez compléter un questionnaire. A travers ce questionnaire, le responsable de traitement collecte des données personnelles. A ce titre, il est rappelé que le traitement des données à caractère personnel a pour finalité d'établir votre situation financière et patrimoniale actuelle nécessaire pour vous fournir un service de conseil en investissement financier en adéquation avec les besoins dont vous nous faîtes part et d'établir votre profil en conséquence. Les informations sont également utilisées pour proposer, personnaliser et améliorer les produits et pour communiquer avec vous.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'Association Nationale des Conseils Financiers dans le cadre de ses missions de contrôle.

VIA BREIZH s'engage à collecter et traiter les données personnelles conformément à la mission confiée et à préserver leur sécurité, intégrité et confidentialité en mettant en place les mesures techniques et organisationnelles, logicielles et physiques, de nature à garantir une sécurité appropriée contre le traitement non autorisé ou illicite, contre la perte, la destruction, l'altération ou les dégâts d'origine accidentelle et les accès non autorisés.

VIA BREIZH s'engage à veiller à ce que toute personne susceptible de participer au traitement des données susvisées se conforme aux mêmes obligations de confidentialité et de sécurité du traitement des données personnelles. Les données issues de la collecte sont mises à la disposition de : votre conseiller, l'équipe de VIA BREIZH (assistante, gestionnaire back office, conseiller en gestion de patrimoine), nos hébergeurs de données ainsi que les partenaires avec lesquels nous serions amenés à travailler afin de répondre à vos objectifs en matière de gestion de patrimoine.

Les données issues de la collecte sont conservées pour la durée de la fourniture de service et, à l'issue du contrat dans un délai maximum de cinq (5) ans au titre du respect d'une obligation légale, pour établir la preuve d'un droit ou d'un contrat.

VIA BREIZH s'engage à vous alerter sans délai en cas de violation, perte ou divulgation non autorisée des données personnelles collectées et plus généralement à se conformer à ses obligations au sens du Règlement UE 2016/679 sur la protection des données.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition au traitement des données personnelles traitées et vous pouvez, à tout moment, révoquer votre consentement audit traitement par courriel à l'adresse suivante contact@via-ap.com. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Par ailleurs, il vous appartient d'informer les personnes physiques concernées par le traitement, à savoir, le cas échéant, votre conjoint, vos ascendants, collatéraux ou descendants.

Dans l'hypothèse où vous ne donneriez pas suite à cette entrée en relation par la signature d'une lettre de mission dans un délai de 6 mois, l'ensemble des données personnelles recueillies seront immédiatement supprimées afin de mettre fin au traitement dans ce même délai.

Vous êtes informé(e) que notre société met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code Monétaire et Financier s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (article L.561-45 du Code Monétaire et Financier).

Vous autorisez expressément votre Banque à transmettre à votre Conseiller les informations vous concernant. Dans le strict respect du secret professionnel, tous les documents et éléments que vous nous transmettrez seront traités avec la plus extrême confidentialité et dans le strict cadre de la mission. Vous reconnaissez avoir connaissance de l'interdiction pour votre Conseiller de recevoir des espèces, effets, valeurs ou chèques au porteur ou à son ordre.

Responsable de traitement : *Loic DUBREUIL*, adresse mail : l.dubreuil@via-ap.com

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Paraphes

MODALITÉ DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Pour toute réclamation le service réclamation peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par mail : l.dubreuil@via-ap.com
Par courrier à : VIA BREIZH – Service réclamations, 8 B RUE DU PATIS TATELIN, 35700 RENNES

SAISIR UN MÉDIATEUR

Médiateur compétent pour les litiges avec une entreprise

Médiateur de l'ANACOFI
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Médiateur compétent pour les litiges avec un consommateur dans le cadre d'activités CIF

Monsieur Rémi BOUCHEZ
Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers)
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Médiateur compétent pour les litiges avec un consommateur dans le cadre d'activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Médiateur compétent pour les litiges avec un consommateur dans le cadre d'activités IOBSP & immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso
25 Allée Rose Dieng Kuntz
75019 PARIS
Site internet http:// www.anm-conso.com/site/particulier.php

DÉCLARATIONS

Je soussigné(e)

- Donne / donnons expressément mon / notre accord à VIA BREIZH pour l'utilisation de mes / nos données personnelles dans le strict cadre défini dans le paragraphe « Traitement des données », En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.
- Reconnais(sons) avoir pris connaissance du présent Document d'Entrée en Relation.

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Fait à _____ **le** __/__/____

LE CLIENT VIA BREIZH

Paraphes

Information de sécurité et protection de vos données

Nous assurons la confidentialité et la sécurité de vos informations personnelles, et nous vous en donnons le contrôle.

Nous nous efforçons de protéger toutes nos opérations en dépassant le minimum requis par la loi, et mettons en place des politiques et des procédures rigoureuses et cohérentes.

La présente déclaration de protection de la vie privée vous informe sur nos pratiques en matière de protection de la vie privée et sur les choix que vous pouvez opérer quant à la façon dont nous collectons et utilisons les informations vous concernant, notamment celles pouvant être collectées de votre activité en ligne.

Vos données sont protégées :

La sécurité dans le cloud est notre priorité numéro 1. En tant que client, vous bénéficiez d'un centre de données et d'une architecture réseau conçus pour répondre aux exigences des organisations les plus exigeantes en termes de sécurité. Nous mettons en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour nous protéger ainsi que nos utilisateurs contre tout accès et toute modification, divulgation ou destruction non autorisés des données que nous détenons. En particulier :

- Nous chiffrons la plupart de nos services à l'aide de la technologie SSL utilisant le protocole HTTPS. Le protocole SSL (Secure Sockets Layer) vous garantit des recherches plus sûres et plus respectueuses de votre vie privée. Le protocole SSL permet de chiffrer la connexion entre votre ordinateur et La Plateforme Patrimoniale afin d'empêcher des tiers (tels que les cybercafés, les fournisseurs d'accès à Internet et les points d'accès Wi-Fi) d'avoir accès à votre page ainsi qu'à vos informations de connexion.
Les serveurs où sont hébergés toutes les données sont dits « dédiés ». Seule, La Plateforme Patrimoniale, propriétaire du compartiment et de l'objet ont originellement accès aux ressources Amazon S3 qu'elle créé.
- Le chiffrement côté serveur avec des clés de chiffrement gérées par Amazon S3 (SSE-S3) utilise un chiffrement multi-facteur fort. Amazon S3 chiffre chaque objet à l'aide d'une clé unique. Comme protection supplémentaire, il chiffre la clé elle-même à l'aide d'une clé principale dont il effectue une rotation régulière. Le chiffrement côté serveur d'Amazon S3 utilise l'un des chiffrements par bloc les plus puissants qui existent, AES (Advanced Encryption Standard) 256 bits, pour chiffrer les données.
- Avec SSE, chaque objet protégé est crypté avec une clé unique. Cette clé objet est elle-même cryptée par une clé maître séparée. Une nouvelle clé maître est émise au moins tous les mois. Les données cryptées, les clés de cryptage et les clés maîtres sont stockées et sécurisées sur des hébergements séparés pour une protection multi-couches.
- Amazon S3 Standard et Standard - IA sont conçus pour fournir une durabilité des objets de 99,999999999 % sur une année donnée. Ce niveau de durabilité correspond à une perte moyenne annuelle prévue de 0,000000001 % des objets. Par exemple, si vous stockez 10 000 objets avec Amazon S3, vous pouvez vous attendre à perdre en moyenne un seul objet une fois tous les 10 000 000 d'années. En outre, Amazon S3 est conçu pour prendre en charge la perte de données simultanée dans deux installations.
- L'hébergeur mène des audits internes sur la collecte, le stockage et le traitement des données, y compris les mesures de sécurité physiques, afin d'empêcher tout accès non autorisé aux systèmes.
- L'accès aux données personnelles est strictement réservé aux salariés de LPP qui ont besoin d'y accéder afin de les traiter en notre nom. Ces personnes sont soumises à de strictes obligations de confidentialité et sont susceptibles de faire l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement en cas de manquement à ces obligations.

La confidentialité est garantie :

Les informations que vous nous communiquées sont protégées par la loi :

- **Article 226-13 du code pénal** *(Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000, art. 3)*
- **Article 226-22 du code pénal** *(Loi n°2004-801 du 6 août 2004 - art. 14 JORF 7 août 2004)*
- **Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016**

Lorsque vous utilisez nos services, vous nous faites confiance pour le traitement de vos données. Les présentes règles de confidentialité visent à vous indiquer quelles informations nous collectons, pour quelle raison, et comment nous les utilisons. Ces règles sont importantes et nous espérons que vous prendrez le temps de les lire attentivement.

Règles de confidentialité :

Vous pouvez avoir recours à nos services pour toutes sortes de raisons : pour rechercher et partager des informations, pour communiquer avec d'autres personnes ou pour créer des contenus. Nous sommes soucieux de préserver la confidentialité de vos données privées. Nous souhaitons qu'en tant qu'utilisateur de nos services, vous compreniez comment nous utilisons vos données et de quelles manières vous pouvez protéger votre vie privée.
Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Données que nous collectons :

Nous collectons des données des manières suivantes :
- **Informations que vous nous communiquez** : pour accéder à nos services, vous devez créer un compte La Plateforme Patrimoniale. Dans ce cas, vous fournissez des informations personnelles, telles que votre nom, votre adresse e-mail, votre numéro de téléphone ou données sur votre patrimoine, qui sont enregistrées avec votre compte
- **Informations communiquées par un tiers** : certains tiers, professionnels que vous aurez mandatés, pourront alimenter votre base de données sur votre compte avec les données que vous leurs aurez confiées.

Comment nous utilisons les données que nous collectons :

Nous traitons vos données personnelles sur des serveurs dédiés situés dans un pays européen. Vos données personnelles sont donc susceptibles d'être traitées sur un serveur situé hors de votre pays de résidence mais dans le cadre de la règlementation européenne.

Transparence et liberté de choix :

Les préoccupations en matière de confidentialité diffèrent d'une personne à l'autre. Nous souhaitons faire preuve de transparence sur la façon dont nous collectons et utilisons les données qui vous concernent, afin que vous disposiez de tous les éléments pour faire des choix informés. Vous pouvez par exemple effectuer les actions ci-dessous :

- Contrôler avec qui vous partagez vos données par le biais de votre compte dans l'onglet « Mes conseillers »
- Pour les professionnels, ajuster et modifier l'affichage du profil associé à votre compte dans l'onglet « Mon profil »
- Supprimer l'ensemble des données associées à votre compte dans l'onglet « Désinscription »
- Exporter l'ensemble de vos données dans un format informatique exploitable

Données que vous partagez :

Nos services vous proposent plusieurs façons de partager et de supprimer vos contenus.

Consultation et mise à jour de vos données personnelles :

Lorsque vous utilisez nos services, vous ayez accès à l'ensemble de vos informations personnelles. En cas d'erreur, nous faisons en sorte que vous puissiez les mettre à jour rapidement ou les supprimer, sauf si nous devons les conserver à des fins que la loi nous l'impose.
L'accès aux données et leur rectification constituent un service gratuit dont vous avez la totale maitrise instantanée.

Données que nous partageons :

Nous ne communiquons vos données personnelles à des entreprises, des organisations ou des personnes tierces que dans les circonstances suivantes :

Nos services vous proposent plusieurs façons de partager et de supprimer vos contenus.
- **Avec votre consentement :** Nous ne communiquons des données personnelles vous concernant à des entreprises, des organisations ou des personnes tierces qu'avec votre consentement. Nous demandons toujours votre autorisation avant de communiquer à des tiers des données personnelles.
- Avec les techniciens et administrateurs de domaines : Les techniciens et l'administrateur de domaine ont accès aux données de votre compte mais conformément aux présentes Règles de confidentialité et dans le respect de toute les mesures appropriées de sécurité et de confidentialité. En effet, ils ont chacun pris les mêmes engagements que ceux décrits ci-présent.
- Pour des raisons juridiques : La Plateforme Patrimoniale s'engage à ne déroger aux règles de la préservation de la confidentialité des informations et des données personnelles dont elle dispose que sur requête des autorités de tutelle ou de la justice. Dans le cas où La Plateforme Patrimoniale prendrait part à une opération de fusion, d'acquisition ou à toute autre forme de cession d'actifs, nous nous engageons à garantir la confidentialité de vos données personnelles et à vous informer avant que celles-ci ne soient transférées ou soumises à de nouvelles règles de confidentialité.

Respect et coopération avec des organismes de régulation :

Nous vérifions régulièrement que nous respectons les présentes Règles de confidentialité. Nous nous conformons par ailleurs à plusieurs chartes d'autorégulation.
Lorsque nous recevons une réclamation écrite officielle, nous prenons contact avec l'utilisateur pour donner suite à sa démarche. Nous coopérons avec les autorités compétentes, y compris les autorités locales chargées de la protection des données, pour résoudre tout litige concernant le transfert d'informations personnelles que nous ne pouvons pas régler directement avec l'utilisateur.

Modifications :

Les présentes Règles de confidentialité peuvent être amenées à changer. Toute diminution de vos droits dans le cadre des présentes Règles de confidentialité ne saurait être appliquée sans votre consentement exprès. Nous publierons toute modification des règles de confidentialité sur cette page et, dans le cas où il s'agirait de modifications significatives, nous publierons un avertissement mis en évidence (y compris, pour certains services, par le biais d'une notification par e-mail). Les versions antérieures des présentes Règles de confidentialité seront archivées et mises à la disposition des utilisateurs

Paraphes